



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SARCEY

AVIS AU PUBLIC

MISE À DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le projet de modification simplifiée n°3 du PLU porte sur la création en zone urbaine d'un sous-secteur spécifique afin de réaliser un terrain familial locatif prescrit par le schéma départemental métropolitain d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Rhône 2019-2025.

Par délibération en date du 25 novembre 2025, le Conseil municipal a décidé de tenir à disposition du public le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU du mercredi 10 décembre 2025 au vendredi 9 janvier 2026 inclus, soit une durée d'un mois :

- en mairie de SARCEY aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- sur le site internet de la commune : www.sarcey-69.fr

Ce dossier comprend l'arrêté prescriptif, le rapport de présentation, les avis émis par l'autorité environnementale et les personnes publiques associées.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée n°3 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de SARCEY ou communiquées par voie électronique à l'adresse mail urbanisme@sarcey-69.fr

Fait à Sarcey, le 28 novembre 2025

Olivier LAROCHE

Maire de SARCEY

